



Ecole
Supérieure
Art
Avignon

Ecole Supérieure d'Art d'Avignon
500 chemin de baigne-Pieds
84000 AVIGNON
Tel : 04 90 27 04 23

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2020

Délibération n°1

Elections Présidence et Vice-Présidence de l'ESAA

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de l'Ecole supérieure d'Art de l'ESAA,
Considérant la désignation par courrier du 26 octobre 2020 de la personnalité qualifiée au sein du CA de l'ESAA par la Maire d'Avignon ;
Considérant la désignation des élus de la Ville pour siéger au Conseil d'administration de l'ESAA comme suite au Conseil municipal du 26 septembre 2020 ;
Considérant le contexte de pandémie nationale de Covid 19 imposant des mesures sanitaires dans les établissements accueillant du public,
Considérant l'accord des services préfectoraux pour réunir les membres du Conseil d'administration en vidéoconférence le 26 octobre 2020 ;
Considérant l'accord des services préfectoraux pour élire la Présidence et la Vice-Présidence de l'EAA au sein du Conseil d'administration réuni le 26 octobre 2020 ;

Le Conseil d'Administration, en date du 26 octobre 2020 après en avoir délibéré :

APPROUVE les modalités exceptionnelles relatives à l'organisation des élections mises en place lors l'élection de la Présidence et de la Ville Présidence du Conseil d'administration.

Ces élections se dérouleront à bulletin secret.

Les candidats aux responsabilités de président et de vice-président se font savoir :
-pour la Présidence ;
-pour la Vice-Présidence.

Chaque membre élu ne peut voter qu'une fois pour un candidat.

L'article 9 des statuts fixe les règles d'élection de la Présidence : Il est élu à la majorité des deux tiers des membres du Conseil d'administration (composé de principe de 15 personnes). La règle est la même pour la Vice-Présidence.

Madame Emilie Chabert, assistante et coordinatrice administrative décomptera les votes et les communiquera par oral à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

Une délibération formalisera les résultats de ces élections et indiquera la constitution précise du Conseil d'administration.

Vote	
Nombre de participants	21
Nombre de votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Le Président du Conseil d'Administration
Damien Malinas

